



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PRÉPARATION GÉNÉRALE AUX CONCOURS EXTERNES

2024/2025

Préparation aux concours et aux examens professionnels -

► PRÉSENTATION

Le public : la Préparation générale aux concours externes (PGCE) de l'IPAG de Paris est une formation **en présentiel** qui vaut pour tous les concours externes de catégorie A ou B, sauf ceux qui donnent lieu à préparation spécialisée. Toutefois, dans un souci de performance, elle doit privilégier quelques-uns des concours de catégorie A, en particulier le concours externe d'entrée dans l'un des cinq Instituts régionaux d'administration (IRA) dès lors qu'il est généraliste et qu'il offre le plus de places aux candidats.

La formation est à accès restreint, ouverte aux titulaires d'une licence (L3) ou d'un diplôme équivalent à Bac + 3, en particulier à ceux qui sont déjà formés aux sciences sociales : droit, économie, administration économique et sociale, science politique, etc. Elle permet aux candidats retenus de se préparer, dans les meilleures conditions, aux épreuves écrites et orales des concours externes de catégorie A ou B des trois fonctions publiques : de l'État, territoriale ou hospitalière.

Le candidat inscrit à l'IPAG de Paris est un étudiant de l'université Paris-Panthéon-Assas à part entière, de niveau licence, avec tous les droits qui s'y attachent : sécurité sociale, mutuelle, bibliothèque, restauration, sports, avantages fiscaux ou sociaux divers, etc. Avec ses devoirs aussi.

La sélection : sous la condition précitée de diplôme, la préparation générale est accessible à tout candidat qui remplira les conditions de recrutement, lors de l'année N, à un ou plusieurs concours administratifs externes de son choix, de catégorie A ou B. La sélection est opérée sur dossier de candidature par une commission dont la composition est fixée par le Directeur de l'institut.

Toutefois, **ont accès de droit** à la préparation les candidats qui ont obtenu, en juin 2021, la licence en droit - mention administration publique (LAP) à l'IPAG de Paris

Les concours préparés : les enseignements et entraînements écrits et oraux des deux semestres sont initialement calés, dans un souci d'efficacité, sur le programme du **concours externe d'accès aux IRA** (arrêté du 6 juin 2008, modifié par les arrêtés du 27 juillet 2012 et du 5 juillet 2018), le concours de l'Etat qui comporte le plus de postes à pourvoir en catégorie A. Il s'agit de la **PGCE-IRA**, mais pour environ un tiers seulement de l'emploi du temps annuel de la PGCE. Car, la préparation à ce concours est utilement complétée par d'autres enseignements et entraînements écrits et oraux, **hors IRA**, en vue de préparer d'autres concours externes de catégorie A du niveau d'attaché d'administration dont le **concours externe des administrations parisiennes** (arrêté du 30 novembre 2012) ou le **concours externe d'attaché territorial** (décret du 22 juin 2009). Toutefois, le caractère généraliste de cette PGCE permet aussi de présenter, avec de sérieuses chances de succès pour le candidat qui s'y investit vraiment, tout au long de l'année universitaire, bien d'autres concours externes encore, de catégorie A ou B, notamment des **concours**

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

financiers ou sociaux.

1° Le concours externe d'entrée dans les IRA (nouvelle réforme 2020) : il comporte trois épreuves obligatoires : deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission :

La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.

La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel.

Cette épreuve, d'une durée de quatre heures, est affectée d'un coefficient 5.

Le dossier, qui ne peut excéder trente pages, porte sur un ou plusieurs thèmes d'actualité choisis par le jury parmi une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation.

Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques.

Le programme du questionnaire à choix multiples est fixé en annexe I.

Cette épreuve, d'une durée d'une heure et trente minutes, est affectée d'un coefficient 2.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les aptitudes du candidat et sa motivation à exercer les fonctions auxquelles prépare la formation délivrée par les instituts régionaux d'administration et, le cas échéant, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Il vise également à apprécier les qualités d'expression orale du candidat ainsi que son comportement face à une situation professionnelle concrète et sa capacité à encadrer une équipe.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation et se poursuit par un échange qui comprend notamment une ou plusieurs mises en situation professionnelle. Au cours de cet échange, le candidat peut également être interrogé sur les enjeux des politiques publiques relevant de l'Etat ainsi que sur l'environnement administratif dans lequel elles sont mises en œuvre.

Cette épreuve, d'une durée de 30 minutes dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat, est affectée d'un coefficient 7.

2° Le concours externe d'attaché des administrations parisiennes : depuis l'arrêté du 30 novembre 2012, il comporte trois épreuves obligatoires : deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission :

- **Une note à partir d'un dossier** relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de rédaction du candidat (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

- **Un questionnaire de réponses à cinq à huit questions** relatives au droit public et aux administrations publiques,

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques (durée : quatre heures ; coefficient 3). Il s'agit donc du questionnaire à réponses courtes du concours externe des IRA, en retranchant les questions sociales ;

- **Une épreuve orale d'admission** consistant en une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation d'une durée de cinq minutes maximum, suivie d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les qualités personnelles du candidat, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un attaché d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelle (durée totale de l'épreuve : vingt-cinq minutes ; coefficient 5).

n. b. En vue de cette épreuve, le candidat déclaré admissible adresse une fiche individuelle de renseignement sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.

3° Le concours externe d'attaché territorial : il comporte quatre épreuves obligatoires : deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission :

- **La première épreuve écrite** : composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (durée : quatre heures ; coefficient : 3) ;

- **La seconde épreuve écrite** : rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4).

n. b. Seule la spécialité administration générale est préparée.

- **Le grand oral** : entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment en administration générale (durée : vingt minutes ; coefficient 4) ;

- **L'épreuve orale de langue vivante** comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères du concours (durée : quinze minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1).

Les langues : en PGCE, la préparation des candidats est assurée, sur l'année, en anglais ainsi qu'au second semestre, en espagnol ou en allemand. Dans une autre langue vivante du concours, la préparation est libre : s'adresser, pour information, au Pôle langues de l'université de Paris 2.

La formation : elle suit un calendrier propre à l'IPAG de Paris, de septembre à juin, permettant de passer et, autant que possible, de réussir les concours principalement préparés : concours externe d'accès dans les Instituts régionaux d'administration (IRA dès l'année N), concours externe des administrations parisiennes (année N ou N + 1), ou concours externe d'attaché territorial (année N + 1).

Mais, sont ajoutés, au premier semestre comme au second semestre, des enseignements spécialisés visant d'autres concours de catégorie A ou B de la fonction publique d'État, notamment des **concours financiers ou sociaux**.

Les cours ont lieu en semaine et les galops d'essai du 1er semestre, le samedi matin, en principe, sur le programme et les épreuves des concours préparés, au titre du tronc commun. La préparation est suspendue deux semaines **au moins** avant les écrits d'admissibilité du concours externe d'entrée dans les IRA, fin février. Les oraux d'admission sont

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

préparés avant et après l'admissibilité aux concours passés.

Tous les candidats admissibles sont, sur demande, préparés, une fois au moins, à chacune des épreuves d'admission dans les conditions du concours passé.

Le contrôle de l'assiduité : l'assiduité est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits de la préparation ou des entraînements oraux organisés, sur inscription, hors cours ou TD. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose un exposé.

► ADMISSION

NIVEAU D'ENTRÉE:

► PROFIL RECOMMANDÉ

L'IPAG de Paris organise des portes ouvertes/réunions d'informations **le 23 mai 2024**.

Pour connaître le calendrier de nos réunions d'informations : [cliquer ici](#)

INSCRIPTIONS

Les candidatures pour intégrer une de nos formations à la rentrée 2023 sont ouvertes du **24 mai 03 juillet inclus**.

La pré-rentrée a lieu le **vendredi 20 septembre 2024**.

Début des cours le **lundi 23 septembre 2024**.

Pour tout savoir sur les tarifs et la procédure de candidature/inscription pour la rentrée prochaine, rendez-vous notre page dédiée :

[procédure de candidature](#)

Pour votre information, le bâtiment dans lequel est dispensée cette formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

► PROGRAMME

Les concours préparés : les enseignements et entraînements écrits et oraux des deux semestres sont initialement calés, dans un souci d'efficacité, sur le programme du **concours externe d'accès aux IRA** (arrêté du 6 juin 2008, modifié par les arrêtés du 27 juillet 2012 et du 5 juillet 2018), le concours de l'Etat qui comporte le plus de postes à pourvoir en catégorie A. Il s'agit de la **PGCE-IRA**, mais pour environ un tiers seulement de l'emploi du temps annuel de la PGCE. Car, la préparation à ce concours est utilement complétée par d'autres enseignements et entraînements écrits et oraux, **hors IRA**, en vue de préparer d'autres concours externes de catégorie A du niveau d'attaché d'administration dont le **concours externe des administrations parisiennes** (arrêté du 30 novembre 2012) ou le

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

concours externe d'attaché territorial (décret du 22 juin 2009). Toutefois, le caractère généraliste de cette PGCE permet aussi de présenter, avec de sérieuses chances de succès pour le candidat qui s'y investit vraiment, tout au long de l'année universitaire, bien d'autres concours externes encore, de catégorie A ou B, notamment des **concours financiers ou sociaux**.

1° Le concours externe d'entrée dans les IRA (nouvelle réforme 2020) : il comporte trois épreuves obligatoires : deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission :

La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.

La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel.

Cette épreuve, d'une durée de quatre heures, est affectée d'un coefficient 5.

Le dossier, qui ne peut excéder trente pages, porte sur un ou plusieurs thèmes d'actualité choisis par le jury parmi une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation.

Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques.

Le programme du questionnaire à choix multiples est fixé en annexe I.

Cette épreuve, d'une durée d'une heure et trente minutes, est affectée d'un coefficient 2.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les aptitudes du candidat et sa motivation à exercer les fonctions auxquelles prépare la formation délivrée par les instituts régionaux d'administration et, le cas échéant, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Il vise également à apprécier les qualités d'expression orale du candidat ainsi que son comportement face à une situation professionnelle concrète et sa capacité à encadrer une équipe.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation et se poursuit par un échange qui comprend notamment une ou plusieurs mises en situation professionnelle. Au cours de cet échange, le candidat peut également être interrogé sur les enjeux des politiques publiques relevant de l'Etat ainsi que sur l'environnement administratif dans lequel elles sont mises en œuvre.

Cette épreuve, d'une durée de 30 minutes dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat, est affectée d'un coefficient 7.

2° Le concours externe d'attaché des administrations parisiennes : depuis l'arrêté du 30 novembre 2012, il comporte trois épreuves obligatoires : deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission :

- **Une note à partir d'un dossier** relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

contemporain permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de rédaction du candidat (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

- **Un questionnaire de réponses à cinq à huit questions** relatives au droit public et aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques (durée : quatre heures ; coefficient 3). Il s'agit donc du questionnaire à réponses courtes du concours externe des IRA, en retranchant les questions sociales ;

- **Une épreuve orale d'admission** consistant en une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation d'une durée de cinq minutes maximum, suivie d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les qualités personnelles du candidat, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un attaché d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelle (durée totale de l'épreuve : vingt-cinq minutes ; coefficient 5).

n. b. En vue de cette épreuve, le candidat déclaré admissible adresse une fiche individuelle de renseignement sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.

3° Le concours externe d'attaché territorial : il comporte quatre épreuves obligatoires : deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission :

- **La première épreuve écrite** : composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (durée : quatre heures ; coefficient : 3) ;

- **La seconde épreuve écrite** : rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4).

n. b. Seule la spécialité administration générale est préparée.

- **Le grand oral** : entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment en administration générale (durée : vingt minutes ; coefficient 4) ;

- **L'épreuve orale de langue vivante** comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères du concours (durée : quinze minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1).

Les langues : en PGCE, la préparation des candidats est assurée, sur l'année, en anglais ainsi qu'au second semestre, en espagnol ou en allemand. Dans une autre langue vivante du concours, la préparation est libre : s'adresser, pour information, au Pôle langues de l'Université de Paris 2.

La formation : elle suit un calendrier propre à l'IPAG de Paris, de septembre à juin, permettant de passer et, autant que possible, de réussir les concours principalement préparés : concours externe d'accès dans les Instituts régionaux d'administration (IRA dès l'année N), concours externe des administrations parisiennes (année N ou N + 1), ou concours externe d'attaché territorial (année N + 1).

Mais, sont ajoutés, au premier semestre comme au second semestre, des enseignements spécialisés visant d'autres concours de catégorie A ou B de la fonction publique d'État, notamment des **concours financiers ou sociaux**.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Les cours ont lieu en semaine et les galops d'essai du 1^{er} semestre, le samedi matin, en principe, sur le programme et les épreuves des concours préparés, au titre du tronc commun. La préparation est suspendue deux semaines **au moins** avant les écrits d'admissibilité du concours externe d'entrée dans les IRA, fin février. Les oraux d'admission sont préparés avant et après l'admissibilité aux concours passés.

Tous les candidats admissibles sont, sur demande, préparés, une fois au moins, à chacune des épreuves d'admission dans les conditions du concours passé.

Le contrôle de l'assiduité : l'assiduité est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits de la préparation ou des entraînement oraux organisés, sur inscription, hors cours ou TD. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose un exposé.

► CONTACT

La responsable : Eric GEORGIN, directeur des études

La gestionnaire : Marie ARREAU

Courriel : ipag@u-paris2.fr

Tél. : +33 (0) 1 53 63 86 32

► PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-generale-aux-concours-externes>

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université